

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration
de la Fondation du Lycée franco-japonais
Séance du 16 février 2011

Ordre des délibérations

- (1) Adoption du compte-rendu de la réunion précédente
- (2) Point sur l'avancement du projet immobilier
- (3) Décision modificative au budget
- (4) Budget du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012
- (5) Carte des emplois enseignants AEFE, rentrée 2011
- (6) Admission en non-valeur
- (7) Présentation des voyages scolaires
- (8) Questions diverses

Après avoir constaté que le quorum prévu par les statuts fondateurs est atteint et vérifié les pouvoirs des administrateurs présents, Mme Anne-Marie DESCÔTES, Directrice de l'AEFE et Présidente du Conseil d'administration, ouvre la séance à 9 heures 15.

Ordre du jour : la Présidente du Conseil d'administration soumet au vote l'ordre du jour qui adopté à l'unanimité.

Compte rendu de la réunion précédente : Madame ACERBIS propose une modification en page 3 : « Monsieur ALEMANY (membre d'honneur de l'Assemblée des Français de l'Etranger – AFE). Le compte-rendu ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

Point sur l'avancement du projet immobilier

- **Introduction par M l'Ambassadeur**, qui rappelle que depuis le dernier conseil d'administration du 14 octobre des étapes tout à fait décisives ont été franchies :
 - o Tous les contrats ont été signés : acquisition de Takenogawa le 21 octobre, location pour la partie non achetée signé entre le TMG et l'AEFE en novembre après l'approbation du CA de l'AEFE.
 - o L'entreprise a été choisie par la commission d'appel d'offres du 15 octobre dernier, les travaux ont commencé le 1^{er} décembre et le contrat final des travaux signé le 15 décembre pour un montant de 3 milliards de yens, ne dépassant pas les crédits ouverts et apportant plusieurs améliorations non prévues dans le contrat initial : la construction d'un auditorium, l'extension des zones abritées (préaux), l'amélioration de la qualité du verre employé pour les double-vitrages, Amélioration des qualités environnementales du bâtiment (récupération des eaux, végétalisation...).
 - o Ainsi le projet respectera le calendrier prévu et les classes primaires pourront emménager au printemps 2012 et les secondaires à la rentrée de septembre 2012

- Je reste attentif à la bonne marche des opérations et à l'écoute de la communauté scolaire afin de répondre au mieux aux besoins. Régulièrement informé sur l'état d'avancement du chantier par l'antenne immobilière, je souhaite que le comité de suivi du projet continue à se réunir régulièrement avec le Conseiller culturel. Les relevés de conclusion du travail de chacun des quatre groupes de réflexion mis en place (hygiène et sécurité/transports/cantine scolaire/insertion du lycée dans son environnement) seront accessibles sur le site du lycée. De même, une lettre de chantier est mise en ligne sur le site de l'Ambassade et du lycée (N°2 actuellement), elle permet de suivre régulièrement l'avancement des travaux.
Monsieur l'Ambassadeur félicite tous ceux, parents et personnels notamment qui se sont beaucoup impliqués dans le travail de ces groupes qui ont déjà fait émerger des propositions concrètes. Les travaux du groupe sécurité –notre priorité absolue- ont, par exemple, amené à commencer les négociations avec la mairie pour l'aménagement de la station de métro la plus proche.
- En conclusion je souhaite souligner le caractère exceptionnel de cette réalisation qui va enfin doter la France d'un véritable lycée aux normes internationales, spacieux et très bien équipé et mettre un terme à des années de tâtonnements... Un nouvel environnement favorable à la mise en place d'un beau projet d'établissement et au développement de classes bilingues susceptibles d'attirer de nouveaux élèves.
Il s'agit d'un montage tout à fait original sans lequel les choses n'auraient jamais pu se faire et l'engagement très fort de chacun dans cette opération, les pouvoirs publics français, le Gouvernement de Tokyo, l'AEFE (5 millions d'euros mis dans le projet), la Chambre de commerce, les parents et les personnels du lycée, les élus et toute la communauté scolaire.

Point sur l'avancement du chantier

Monsieur ROUSSET, Antenne immobilière de l'ambassade, propose de compléter les propos de Monsieur l'Ambassadeur en communicant les derniers éléments sur l'avancement des travaux et sur les groupes de réflexion, éléments qui ont été donnés lors de la dernière réunion du comité de suivi immobilier le 25 janvier dernier.

Un point sur l'avancement du chantier, zone par zone, étant donné la configuration du projet : une partie rénovation (bâtiment Sud et gymnase) et une partie démolition puis reconstruction (bâtiment Nord) :

Extérieur :

- Les barrières de chantier ont été installées ainsi qu'un sonomètre pour mesurer le niveau de pollution sonore et vérifier que l'entreprise respecte bien le niveau de nuisance maximum réglementaire (55DB, imposé par le ministère de l'Environnement) ;
- Les arbres et végétaux qui ne sont pas conservés (le long du bâtiment Sud) ont été retirés. Des arbres seront replantés avant la réception des travaux ;
- Des panneaux acoustiques ont été installés autour des bâtiments à démolir ;

Bâtiment Sud :

- Les bureaux de chantier de Shimizu ont été aménagés et installés au 3^{ème} étage du bâtiment Sud ; Yamashita Sekkei, le project manager, a aussi des locaux pour le suivi quotidien du chantier ;
- Le désamiantage est terminé (certaines salles avaient des revêtements de sols, de l'isolant contenant de l'amiante) ;
- La démolition intérieure est terminée. Seule la structure a été conservée.
- les travaux de renforcement sismique de la structure commenceront à partir du mois d'avril.

Bâtiments Nord

- Le désamiantage est terminé ;
- La démolition intérieure est terminée ;

- La salle polyvalente – bâtiment le plus proche des terrains de tennis – et le réfectoire sont démolis; la démolition du bâtiment Nord est en cours et s'achèvera mi-mars)
- Les travaux de construction doivent commencer en avril (travaux de fondations) dès réception du permis de construire et la structure fin mai-début juin.

Gymnase

- Les travaux de rénovation du gymnase et de la piscine débuteront mai.

- Compte rendu de la visite du site de Takinogawa du 17 novembre 2010

Plus de 120 personnes (environ 70 % de parents d'élèves et 30 % de personnels de l'établissement) ont supporté une bruine tenace pour participer à cette visite organisée de 13 h à 16 h 30.

Afin de faciliter la compréhension des explications formulées tout au long de la visite des différents lieux, trois groupes se sont succédés durant cette plage horaire.

Au-delà de la découverte des diverses parties du futur site du LFJT, une salle dédiée a permis aux visiteurs d'échanger avec des architectes de la Société Yamashita Sekkei à partir des nombreux plans et autres perspectives des nouveaux locaux qui étaient exposés et de poser leurs questions sur le déroulement des travaux.

Pour chacun des groupes, Monsieur Maizières a pu rappeler la genèse de ce projet immobilier en mentionnant l'important investissement humain et financier des services de l'ambassade, de l'AEFE, du LFJT, de la CCIFJ et des différents membres de la communauté éducative.

Les premières impressions exprimées à l'issue de chacune des visites étaient majoritairement positives. Pour la grande majorité des visiteurs, les possibilités offertes par ces futurs locaux apparaissaient appréciables tout en augurant de nettes améliorations des conditions d'accueil et de vie pour l'ensemble des élèves et des personnels.

- Bilan des travaux des quatre groupes de travail « Takinogawa 2012 » :

Lors du dernier comité de suivi a été annoncée la **mise en place de groupes de travail associant les représentants des personnels et des parents aux côtés de l'équipe administrative et de l'Ambassade**. L'objectif était de mutualiser les compétences de toutes les composantes de notre communauté scolaire, afin de réussir pleinement le projet Takinogawa 2012. Quatre thèmes prioritaires, au cœur des préoccupations de la communauté scolaire, ont été retenus : **la sécurité, les transports scolaires, la restauration collective et l'intégration au sein de notre nouvel environnement**. **Six réunions ont été programmées pour chacun des 4 thèmes ? Deux réunions ont déjà eu lieu dont voici la synthèse :**

➤ Groupe de réflexion N°1 : Hygiène et sécurité

Les objectifs du groupe de travail « sécurité » ont été étendus et les thèmes qui y sont abordés sont les suivants :

- **Sécurité aux abords du site**

Ce point concerne l'aménagement de la voie d'accès (trottoirs, circulation en partie haute), la venue des élèves depuis les stations de métro (Shin-Itabashi), JR (Itabashi) et depuis la station d'Oji

(signalétique, balisage et équipements des stations), la traversée du boulevard, l'aménagement des environs (proximité de la rivière)... *Contact a été pris avec tous les services et les entreprises liés à ces points :*

** Kita-ku – notamment le service des « zones scolaires » avec qui une réunion a eu lieu le 26 janvier pour évoquer l'aménagement des voies, la traversée du boulevard, les environs du site.*

** Les stations de métro et de JR : Tokyo Metro nous a confirmé que la station Shin-Itabashi sera équipée d'ascenseurs pour fin mars 2012 (sortie A3, proche du lycée) et qu'exceptionnellement la signalétique (indication sur les cartes en sortie de métro) sera réalisée gratuitement pour le lycée.*

** Tokyo Gas qui nous a confirmé officiellement son accord pour la cession d'une bande de terrain du côté du site, afin de créer un trottoir. Nous allons les rencontrer prochainement pour les remercier et pour discuter de la portion haute de leur terrain, sur laquelle nous souhaitons aussi construire un trottoir.*

- Sécurité sur le site

Ce point concerne surtout la gestion des flux d'élèves (secondaire, élémentaire, maternelle) lors des heures d'entrée et de sortie des élèves. L'entrée des élèves se fera par la porte d'entrée principale du site, à l'extrémité de la zone de dépose-minute. Les horaires seront décalés afin de préserver la fluidité des mouvements et de préserver une sécurité maximum.

Tous les aspects concernant les accès (handicapé, pompier, urgence) sont étudiés.

- Hygiène

Ce point concerne tous les équipements du projet liés à l'hygiène des enfants : points d'eau, toilettes, espaces de nettoyage, mais aussi un point important en discussion : la mise en place de casiers pour les chaussures et l'utilisation éventuelle de « chaussures d'intérieur », comme dans les écoles japonaises.

➤ Groupe de réflexion N°2 : transports

- Un important travail d'étude de l'implantation des familles et de localisation géographique de chacun des élèves de maternelle, de l'enseignement élémentaire et du collège a été réalisé.
- Les membres du groupe ont répertorié les différents modes de transport qui pourraient être utilisés et fait une étude sur les différentes solutions choisies par les autres écoles internationales comme la British School, l'école américaine ou l'école allemande.
- Des devis ont été demandés à des sociétés de transports sur différents itinéraires.
- Ces réflexions ont débouché sur la rédaction d'un questionnaire à destination des parents d'élèves afin de connaître leurs orientations. Mis en ligne le 9 février dernier, ce questionnaire a déjà reçu la réponse de 230 familles. Il recense différents types de transports individuels ou collectifs (train, métro, bus..) avec des formules originales comme le « pédibus », transport collectif par groupes encadrés par des personnels rémunérés.

➤ Groupe de réflexion N°3 : Restauration scolaire

La première réunion de décembre a permis de sélectionner les thèmes étudiés par le groupe de réflexion cantine :

1. Aménagement de la cantine maternelle + services repas (Janvier 2011)
2. Aménagement de la cantine Primaire + services repas (Janvier 2011)
3. Aménagement de la cantine du secondaire + cafétéria + services repas (Février et Mars 2011)

4. Système de surveillance + contrôle des DP et de la cafétéria (Avril 2011)
5. Aspects qualitatifs des prestations (Mai 2011)
6. Divers (Juin 2011)

La seconde réunion a réfléchi à l'aménagement de la cantine maternelle et primaire et à l'organisation des services. Les suggestions et questions suivantes ont été formulées :

- Un même niveau pour la restauration maternelle et primaire
- Combien de services successifs ?
- Quel type de mobilier ?
- Installation de claustras pour limiter les nuisances sonores

➤ **Groupe de réflexion N°4 : insertion scolaire dans le quartier de Takinogawa**

Deux rencontres entre les riverains, la direction du LFJT, Yamashita Sekkei et Shimizu ont déjà été organisées sur le site au 1^{er} trimestre. Une troisième rencontre est programmée au mois d'avril afin de présenter aux habitants notre Projet d'établissement. Des représentants des parents pourraient à cette occasion présenter une "famille française". Un représentant de la CCIFJ pourrait également participer à cette réunion et présenter les entreprises françaises présentes à Tokyo.

- Une rencontre festive (un pique-nique "Hanami") devrait avoir lieu au mois d'avril sous les cerisiers de Takinogawa en présence des riverains.
- Trois visites pédagogiques avec des élèves du primaire (reportage dans le Petit Fujimi) et du secondaire (expressions artistiques et rencontres sportives) seront organisées sur le site de Takinogawa en janvier, mars et juin.
- Les riverains pourraient également être invités, en juin, à la fête de l'école primaire à Iidabashi.
- Des contacts seront établis avec le collège Koyo ainsi que l'école primaire N°6 après que la direction du lycée ait rencontré officiellement les services de la mairie de Kita Ku.

- Appel au mécénat des entreprises : état des lieux (incluant plan de contribution et projet piscine)

Il convient de rappeler qu'un premier plan de contribution a été mis en place en 1995 pour offrir aux entreprises qui le souhaitent la possibilité d'acheter des places au lycée (le prix des droits de scolarité étaient majorés de 40 %, en contre partie, ce système permettait d'importants allègements fiscaux).

Depuis 2007, les sommes collectées dans le cadre de ce plan sont provisionnées en totalité. Au 31 mars 2011 elles représenteront une enveloppe disponible de 531 100 000 yens.

La CCIFJ ayant souhaité participer spécifiquement à la réalisation du projet immobilier, un nouveau plan de contribution devrait être demandé auprès des autorités locales. Il serait dédié à la réalisation des travaux pour une piscine couverte sur le nouveau site.

La CCIFJ poursuit activement sa campagne d'appel à souscription.

Décision modificative au budget

Le Secrétaire général précise qu'il s'agit essentiellement d'opérations pour information (intégration au budget d'ouvertures de crédits spécifiques) ou d'ajustements de fin d'exercice. L'équilibre budgétaire n'est pas modifié par ces transferts entre chapitres.

Une nouvelle demande est formulée : dans le cadre de l'optimisation des procédures d'organisation des examens, il est nécessaire d'ouvrir un crédit de 500 000 yens au compte d'investissement ZD 218327 du budget de Ryuhoku, pour l'achat d'un appareil scanner. Cette dépense sera prélevée sur les réserves disponibles du service annexe des examens.

Après lecture détaillée, l'ensemble des opérations de modifications budgétaires sont acceptées à l'unanimité des votants.

Présentation du projet de budget :

Le secrétaire général présente le projet de budget en indiquant qu'il repose sur les grandes orientations budgétaires adoptées par le Conseil d'administration le 14 octobre 2010. Il les rappelle :

- a. Effectif global maintenu à 1 050 élèves ;
- b. Pas de hausse des tarifs des droits de scolarité ;
- c. Crédits pédagogiques équivalents à ceux arrêtés pour l'exercice 2010 ;
- d. Ouverture de 2 équivalents temps plein pour assurer la création de deux divisions supplémentaires au collège ;
- e. Ouverture de crédits pour assurer le paiement :
 - 1. des frais de location de la partie non achetée à Takenogawa ;
 - 2. des intérêts d'emprunt.

Le secrétaire général informe l'assemblée que, lors de sa réunion en date du 8 février 2011 dernier, l'Assemblée des conseillers a donné un avis favorable à l'unanimité pour ce projet de budget.

Le secrétaire général présente d'abord les services spéciaux qui doivent impérativement figurer en annexes au budget et être en équilibre :

- Les restaurants scolaires génèrent un excédent. Celui-ci sera provisionné pour financer les équipements liés à la restauration scolaire sur le futur site de Takenogawa.
- Le service spécial du centre d'examens, est présenté en équilibre sans recourir à une subvention spécifique de l'AEFE ;

- Le service spécial des voyages scolaires devra être révisé par décision budgétaire modificative en fonction des projets réellement finalisés.

- Enfin le service spécial des activités périscolaires est en forte hausse du fait de la gestion de ces activités directement par le lycée, depuis la rentrée 2010.

Le secrétaire général présente ensuite le service général :

I) PREVISION DE RECETTES

Hors services spéciaux, les recettes de fonctionnement de notre établissement sont en hausse d'environ 2,4 %.

Droits de scolarité : après trois années de hausses significatives, les droits de scolarité seront maintenus au niveau de l'an passé l'augmentation des recettes est liée au fait que l'an passé, le trimestre avril-juin était calculé sur les tarifs de la rentrée 2009.

Cette orientation budgétaire, a été rendue possible du fait de la situation des provisions et des réserves disponibles.

Il est important de rappeler l'effort conséquent de l'A.E.F.E. qui, après avoir participé au provisionnement pour le projet immobilier avec la non remontée de la participation à la rémunération des résidents sur trois exercices, vient de nous accorder une subvention de 3 500 000 euros pour la réhabilitation du site de Takinogawa.

Au total, l'AEFE contribuera à la réalisation du projet immobilier à hauteur de plus de 5 000 000 d'euros. Une autre subvention de 180 000 euros, dédiée à l'équipement des laboratoires scientifiques, a été versée à l'établissement sur l'exercice 2010, par les services de l'Agence.

Le montant arrêté dans cette proposition de budget au titre des droits de scolarité s'élève à 1 081 521 876 yens.

Droits de première inscription et d'inscription annuelle (réinscription) : Conformément aux décisions arrêtées par le Conseil d'administration du 14 octobre 2008, les droits de première inscription (59 200 000 yens) et de réinscription (12 300 000) ont été budgétés.

Droits d'examen : Les modifications qui seront apportées dans l'organisation du déroulement du baccalauréat pour la session 2010 pourraient permettre, dans l'avenir, de réviser les droits acquittés par les familles, tout en respectant l'indispensable équilibre budgétaire de ce service spécial.

Droits de demi-pension : Les droits de demi-pension demeureront inchangés pour la prochaine année scolaire. Le service spécial de restauration scolaire dégage un excédent de près de 7 millions de yens intégralement provisionné pour acquérir l'ensemble des matériels nécessaires au bon fonctionnement de la future cantine.

Recettes du plan de contribution : Prenant en compte le montant de la collecte en cours et les conditions économiques actuelles, le montant du plan de contribution est fixé à 124,3 millions de yens (5,5 millions de moins que l'an passé).

En application de la réglementation locale, les sommes collectées dans le cadre du plan de contribution apparaissent en section d'investissement tant en recettes qu'en dépenses. Le projet qui vous est présenté prévoit par conséquent une recette de 124,3 millions de yens et une provision en dépense de même montant, destinée à faire face aux charges du projet immobilier.

Hormis les subventions de l'AEFE (bourses scolaires principalement) inscrites au budget pour un montant de 130 millions de yens, les autres recettes sont peu significatives.

II) PREVISION DE DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles (hors services spéciaux) sont en hausse de près de 2,7 % (+ 45,8 millions de yens) par rapport au budget prévisionnel précédent. Les remarques significatives suivantes peuvent être faites :

La location immobilière (chapitre 613) : l'ouverture des crédits 2011 est presque doublée par rapport à l'exercice précédent. La prise en charge du montant de location de la partie non achetée du site de Takinogawa, soit un peu plus de 40 000 000 yens, explique cette situation.

Le chapitre assurances (616) : les primes d'assurances ont connu une hausse de près de 25 %.

La masse salariale des contrats locaux (chapitre 644) : Elle s'élève à 368 795 879 yens. Par rapport à l'année 2010, une hausse de 6,48 % est enregistrée. Si l'on doit rappeler l'incidence mécanique du GVT (en moyenne + 2 % l'an), d'autres éléments sont à l'origine de cette augmentation :

- comme arrêté dans les orientations budgétaires, créations de 2 ETP (Équivalent Temps Plein), soit un coût évalué à 8 450 000 yens;
- suppression de 2 emplois de résidents compensés par la création de 2 emplois en contrat local, soit un coût de 8 840 624 yens;
- budgétisation de crédits destinés à la prise en charge de primes d'installation, soit un coût de 2 500 000 yens.

Le chapitre des charges sociales (645) : au-delà des éléments indiqués ci-dessus, la variation des quotités de temps de travail sont importantes. Compte tenu de la réglementation locale, les personnels exerçant avec une quotité inférieure à 75 % ne sont pas soumis à cotisations.

Le chapitre des charges d'intérêts d'emprunt (661) : même si les premiers remboursements du capital emprunté pour le projet immobilier ne seront effectifs que sur l'exercice budgétaire 2012, le remboursement lié aux intérêts a commencé dès 2010, pour cet exercice il se montera à 45 000 000 yens

Le provisionnement pour le projet immobilier : il est proposé de le financer par :

- * la collecte du plan de contribution pour un peu plus de 124 millions de yens;
- * un prélèvement sur les recettes des droits de scolarité de 67,5 millions de yens;

* les excédents générés par le fonctionnement des restaurants scolaires : près de 7 millions de yens.

Le montant des provisions constituées pour faire face aux dépenses du projet immobilier s'élève donc à 198,5 millions de yens.

Provisions et dotations aux amortissements : Des provisions pour risques (compte 68158) sont inscrites au budget : 2 642 000 yens. Elles sont constituées pour financer le départ (sous certaines conditions) d'agents ayant signé leur contrat de droit local avant 1991.

Section d'investissement : en dehors des crédits ouverts pour les dépenses liées aux travaux de réhabilitation ou aux équipements du site de Takinogawa, le compte 216 (livres BCD et CDI) ne supportera plus que les dépenses correspondant à l'achat d'ouvrages destinés à la BCD (Bibliothèque Centre Documentaire) et au CDI (Centre de Documentation et d'Information). Tous les autres achats pour les manuels scolaires ou les livres de classe seront imputés au compte 60681, suite à l'autorisation accordée pour le budget 2010.

Les prélèvements pour dépenses d'investissement seront limités à 1 200 000 yens, dont le crédit de 100 000 yens ouvert au compte 218327 (matériel informatique acquis).

Si des besoins importants en investissement étaient exprimés lors des réunions précédemment évoquées (Conseil des maîtres pour Fujimi ou des professeurs coordonnateurs de discipline pour Ryuhoku), le recours à une opération de décision budgétaire modificative pourrait être sollicité.

Autres commentaires :

Tout d'abord il convient de souligner à nouveau l'impact non négligeable des actions menées dans le cadre d'éco-école, notamment pour la maîtrise des dépenses de viabilisation. L'impact de la campagne mise en place cette année pour une meilleure maîtrise de la consommation de l'eau pourra être mesuré l'an prochain.

Comme demandé dans les orientations budgétaires, le montant des ouvertures de crédits compte 60683 (dépenses d'enseignement) a été maintenu. Comme cela avait été mis en place l'an passé, ces crédits seront répartis lors des réunions du Conseil des maîtres pour Fujimi ou des professeurs coordonnateurs de discipline pour Ryuhoku.

Le montant du budget prévisionnel s'élève à près de 4,3 milliards de yens (services spéciaux, provisions, dotations aux amortissements et investissements compris).

Ce projet de budget est présenté en équilibre.

Au terme des discussions, la Présidente propose de voter, la proposition de budget est adoptée à l'unanimité des suffrages.

Carte des emplois enseignants AEFE, rentrée 2011

Le Directeur général rappelle que le C .E. du 5.10.2010 a décidé qu'il n'y aurait ni création ni suppression de poste.

Au primaire :

- Un poste de professeur des écoles Résident (RE1) est vacant.
- Trois postes de professeur des écoles Résidents (RE1) sont également susceptibles d'être vacants.

Au second degré :

- Seul un poste de Lettres correspondant à la transformation du poste d'Allemand adoptée lors du dernier C.E -poste gelé par l'AEFE à notre demande- sera vacant.
- Le poste d'Expatrié Anglais supprimé en C.T.P en juillet dernier ne sera pas remplacé par un poste de Résident. Il sera pourvu en recrutement local.

Les postes concernés ont été publiés et seront pourvus dans le cadre de la procédure de recrutement réglementaire AEFE (CCPLA le 14 mars 2011).

Admissions en non-valeur :

Le secrétaire général présente sept créances pour admission en non-valeur. Ces créances concernent trois familles au titre des droits de scolarité et de la demi-pension pour l'année scolaire 2009-2010. Le montant total de ces admissions en non-valeur s'établit à 884 321 yens pour impayés de droits de scolarité, et 129 720 yens pour la demi-pension. Il est rappelé qu'au regard du montant des droits de scolarité encaissé, le montant annuel des admissions en non-valeur reste très limité dans cet établissement.

Soumises au vote, ces admissions en non-valeur sont adoptées à l'unanimité.

Présentation des voyages scolaires

Le secrétaire général présente le programme des voyages scolaires prévus pour l'établissement. Il rappelle qu'un plafond maximum de 50 000 yens a été fixé pour la participation des familles. Certaines propositions de voyage hors du Japon dépassent ce plafond, des actions de sponsoring ont été recherchées et toutes les familles concernées ont accepté de prendre en charge le dépassement restant.

Après quelques échanges, la Présidente propose de voter, la liste des voyages scolaires proposés est adoptée à l'unanimité des suffrages.

Questions diverses

Recrutement des enseignants, peut-on avoir l'assurance que des enseignants « titulaires » soient toujours prioritaires lors des recrutements, et que la recherche d'enseignants fasse dans tous les cas l'objet d'un appel public ?

Les qualifications des candidats et notamment leur formation initiale sont bien entendu prises en compte prioritairement dans le cadre des critères retenus par la commission de recrutement local. Tous les recrutements font l'objet d'un appel à candidatures public.

Accueil des élèves handicapés : quelle est la politique du LFJT en matière d'accueil des enfants handicapés ? Peut-on bénéficier d'AVS et de VIE ? Lorsque les parents financent eux-mêmes le salaire d'un AVS, le LFJT ne doit-il pas obligatoirement accueillir leurs enfants ?

Cette politique s'inspire de celle des établissements métropolitains tout en tenant compte de l'environnement nécessairement contraint des établissements du réseau (absence d'UPI, de CLIS, présence ou non d'enseignants spécialisés ...). L'accueil d'enfants nécessitant une prise en charge adaptée fait l'objet de la mise en place d'un projet individuel d'intégration scolaire, en fonction de la nature du handicap et en accord avec la famille, en mobilisant le cas échéant un Assistant de Vie Scolaire. Néanmoins tous les handicaps ne peuvent être pris en charge.

Dans le cadre de son nouveau site, le LFJT pourra mieux prendre en charge les élèves handicapés moteur (accessibilité, ascenseurs ...).

Prise en charge de la scolarité (PEC) : deux familles qui le souhaitent n'ont pas pu bénéficier de la PEC (à la date du 8 février 2011) parce qu'elles n'avaient pas eu l'information adéquate à temps. Quels sont les moyens que se donnent le Consulat et le LFJT pour qu'à l'avenir toutes les familles concernées soient informées de la procédure ? Cela ne concerne que quelques dizaines de familles : ne pourrait-on pas leur envoyer un courrier au lieu de se contenter de l'email ? Pourrait-on leur rappeler clairement qu'il faut renouveler la demande chaque année ? Les familles ayant des enfants en Terminale doivent-ils faire une demande en cas de redoublement ? Les familles apprenant leur mutation après la date limite peuvent-elles bénéficier d'une dérogation ?

Comme chaque année, les familles ont été informées l'an passé par voie d'affichage sur les panneaux d'information, par l'intermédiaire d'un message inséré sur le site internet du Lycée ainsi que par un courriel adressé individuellement. Les deux dossiers remis hors délai ont fait l'objet d'un recours qui a été rejeté.

La mise en place d'un échéancier a été proposée à ces deux familles.

Il n'y a donc aucun dysfonctionnement.

Toute demande exceptionnelle ou dérogatoire peut être transmise au Consulat ou au Lycée.

Bourses scolaires : le système des bourses est devenu moins généreux (coefficient K passé de 25 à 20%, prise en compte de la PEC si un aîné en bénéficie). Quel a été l'impact de ce changement sur le nombre et la quotité moyenne des bourses scolaires au LFJT ? Nous souhaitons que l'AEFE revienne au plus vite sur ces mauvaises mesures.

Madame la Présidente confirme qu'actuellement aucune possibilité budgétaire ne permet d'envisager des modifications dans les critères du calcul des bourses nationales.

Subventions japonaises aux élèves non-Japonais : depuis 3 ans environ le LFJT reçoit une subvention japonaise pour les élèves ne possédant pas la nationalité japonaise. Quel est son montant, à quoi est-elle affectée ? Dans quelle rubrique du budget entre-t-elle ?

Cette subvention annuelle d'environ 8 000 000 yens est ouverte en crédits au chapitre 744.

Subvention nouvelle liée au passage à la gratuité des lycées japonais : depuis avril 2010, le LFJT peut recevoir une subvention de 118 800¥ /élève/an. Le LFJT en bénéficie-t-il ? Si non, pourquoi ? Si oui, à quoi est-elle affectée ? Dans quelle rubrique du budget entre-t-elle ?

L'AF propose que le montant de cette subvention (qui est une recette nouvelle et imprévue) soit alloué suivant un vote. Plusieurs propositions nous semblent intéressantes, dont la création d'allègement des frais de scolarité pour les familles non-Françaises avec des enfants en seconde, première ou Terminale, ou la création d'une bourse aux transports destinée à Takinogawa.

Ces nouvelles subventions sont attribuées selon un forfait de base de 9 900 yens par mois, voire plus en fonction de la situation économique des familles.

Elles sont nominatives et seront déduites des factures une fois la subvention versée au lycée. Les versements intervenant à terme échu, elles ne sont pas intégrées au budget.

Bourses pour les élèves non-Français : peut-on envisager de mettre en place un système de bourses pour les non-Français (basé sur l'ancienneté) ?

Un tel système ne peut être mis en place au bénéfice d'une partie des élèves sans faire supporter la totalité du montant de ces remises à l'ensemble des autres familles. Aucune disposition de ce type n'est envisagée.

Takinogawa : enquête sur les moyens de transport, il est regrettable que cette enquête n'ait pas mentionné la possibilité ou non de tenir compte des frais engagés par les différentes options dans le calcul d'une bourse scolaire. Qu'en est-il exactement ?

Le pédibus, covoiturage, bus scolaire entreront-ils dans le champ d'application « transports scolaires » d'une demande de bourse ? Et si ce n'est pas le cas, les frais de transports pourront-ils être considérés au titre de « charges » dans le calcul général de la bourse ?

Comme chacun sait quatre groupes de réflexion ont été mis en place afin de mutualiser les compétences de toutes les composantes de notre communauté scolaire et de réussir pleinement le projet Takinogawa 2012. Les thèmes retenus sont ceux de la sécurité, des transports, de la restauration collective et de l'intégration dans le quartier. Les compte rendus des réunions de ces groupes (trois réunions à ce jour pour chacun des groupes de réflexion) sont accessibles sur le site internet du Lycée à la rubrique « Takinogawa 2012 ». Le questionnaire évoqué a été réalisé par un groupe constitué de parents et personnels du Lycée et devrait permettre de collecter de précieuses informations.

Les frais liés au transport scolaire pourraient en effet être pris en compte comme point de charge. Il conviendra d'aborder ce sujet en commission des bourses. Pour autant, rappelons que nous n'en sommes qu'à la phase de réflexion et d'étude.

Takinogawa : droits de demi-pension, une partie (7 millions par an) des frais de demi-pension est mise en réserve pour acquérir l'ensemble des matériels nécessaires à la nouvelle cantine. Par ailleurs, la mutualisation des cantines du primaire et du secondaire entraînera une baisse des frais de fonctionnement. Sur une baisse de quel montant des frais de cantine peut-on compter à partir de la rentrée 2012 ?

Selon le principe même des services annexés au budget général, la règle de l'équilibre devra être respectée. Si les charges diminuent, les recettes devront également baisser. Faute de connaître à ce jour les paramètres de fonctionnement du service de restauration et notamment le montant des frais de viabilisation, il est difficile de chiffrer cette baisse. Lors de l'élaboration des orientations budgétaires 2012, cette demande pourra être prise en compte.

Takinogawa : bibliothèque-médiathèque publique, serait-il possible d'envisager, à la place de la bibliothèque parentale (pour laquelle on nous a promis un local et dont il est prévu que la gestion passe au Lycée au plus tard lors du déménagement), la création d'une bibliothèque-médiathèque publique, ouverte à tous les habitants du quartier ? Ce centre culturel participerait à augmenter le rayonnement du LFJT ainsi que son intégration dans le quartier.

Priorité sera naturellement donnée à la mise en place d'infrastructures scolaires de qualité au bénéfice des élèves du LFJT (CDI, BCD, gymnases ...). La possibilité de mettre à disposition d'un public extérieur telle ou telle partie de nos locaux dans le cadre d'une convention, comme c'est le cas aujourd'hui, est tout à fait envisageable, de même que le développement de partenariats avec les établissements scolaires japonais du quartier et les associations de riverains. Une réflexion est d'ores et déjà engagée dans ce domaine (groupe de réflexion « Intégration dans le quartier »).

Frais d'examen : on nous annonce une baisse envisageable de ces frais à partir de l'année prochaine. Peut-on avoir des détails sur les modalités (changements organisationnels) et sur l'ordre de grandeur de cette baisse ?

Comme indiqué récemment, le projet d'optimisation de l'organisation des épreuves des examens sur la zone est toujours à l'étude et doit être validé puis officialisé par le Ministère de l'Education Nationale. Comme pour la question précédente, le service spécial gérant les frais dédiés aux différents examens devra être présenté en équilibre.

Levée de fonds, sous quelle forme est envisagée la participation de personnes privées au financement de la relocalisation (et plus généralement aux finances du Lycée) ? Quels sont les avantages fiscaux pour une personne privée qui ferait un don au LFJT ? Ces informations doivent être visibles en permanence sur le site internet du LFJT, avec la procédure à suivre, en français tant qu'en japonais (voire une possibilité de payer en ligne, avec Paypal).

Pourrait-on envisager de faire appel aux anciens élèves également ? On pourrait créer commencer par créer un réseau d'anciens sur Facebook, organiser des rencontres/lévènements à Tokyo ou Paris.

Création d'un fonds pour la couverture de la piscine, avec page spécifique sur le site du Lycée, un indicateur de ce qui a été donné et qui reste à mettre et les noms de tous les contributeurs, (quelque soit la somme contribuée) sur le site internet, et plus tard sur une plaque au bord de la piscine?

A défaut d'une personne employée et rémunérée dans ce but, création d'un comité (Ambassade, Poste d'Expansion Economique, Chambre de Commerce, Lycée, parents d'élèves) chargé de la levée des fonds.

La C.C.I.F.J. est à l'initiative -en partenariat avec le LFJT- du projet de financement de la construction d'une piscine couverte sur le site de Takinogawa. Selon les résultats des promesses de dons, une demande d'ouverture d'un plan de contribution pourra être déposée auprès des autorités locales compétentes. Sauf nouvelle disposition, les dons de particuliers ne génèrent pas d'avantages fiscaux.

Pour information, un projet de création d'une association des anciens élèves du LFJT affiliée à l'Association des Anciens élèves des Lycées français du monde (ALFM) sera prochainement lancé.

Le communiqué de la préfecture de Tokyo à l'occasion de la vente de 58% du site de Takinogawa précisait que, parmi les 4 milliards 150 millions ¥ obtenus, 200 millions correspondaient aux bâtiments, le reste au terrain. L'Etat français sera-t-il de ce fait propriétaire d'une partie du bâti du nouveau lycée ?

L'Etat est propriétaire de tous les bâtiments et de la partie du terrain sous-jacente à ces bâtiments. La partie louée par l'AEFE au TMG correspond aux terrains de sports (baseball et tennis).

Pouvez-vous chiffrer la part du budget total que représentent les droits et contributions payés par les usagers (parents et entreprises), en réintégrant à ce budget tous les coûts supportés directement par l'Etat (salaires d'expatriés, subventions etc...) et en y incluant aussi la valeur locative annuelle du terrain que l'Etat met gratuitement à disposition du LFJT (qui, à Takenogawa, par référence aux 43M¥ versés à la préfecture de Tokyo pour louer 42% du site, ferait donc 60M¥ pour les 58% possédés par l'Etat) ?

Voici les chiffres : 61 % pris en charge par les usagers et 39 % par l'Etat.

Les hausses de salaires annuelles ou bi-annuelles automatiques GVT (en moyenne +2% l'an selon le Rapport d'Opportunité) ne devraient-elles pas être remplacées par une politique de rémunération qui félicite et motive les employés par des hausses de salaires individuelles, variables et fonction des performances de chacun ?

Les statuts de la Fondation stipulent que la gestion des personnels relève de la Direction Générale qui doit respecter :

- *La réglementation en vigueur au Japon ;*
- *Les principes des circulaires AEFE n°2551 et 2552 en date du 26 juillet 2001 ;*
- *La saisie pour étude de la commission des ressources humaines.*

Une réunion de cette CRH aura lieu en mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente de séance clôt la session à 11 H 45.

Pour la Présidente de séance
Le Secrétaire Général
Philippe DUMAS